



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

Schoelcher, le 05 JAN. 2022

DÉCISION N° 2022 - 001

Le Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Vu l'arrêté préfectoral R02-2021-11-22-00001 portant désignation des membres du jury de l'examen d'attestation de capacité de Martinique et établissant le centre d'examen du ressort du jury de Martinique pour l'année 2021,

Vu le procès-verbal de délibération du jury de Martinique en date 06 décembre 2021

DÉCIDE

Article 1 :

La liste des candidats admis à l'examen d'attestation de capacité pour l'année 2021 s'établit comme suit :

Option transport de marchandises :

N° 972-2021-M 09 Madame DUCLOVEL Trecy Aude
N° 972-2021-M 023 Monsieur MANIN Olivier Teddy
N° 972-2021-M 030 Madame PEREZ-RECORD Anne-Laure

Option transport de voyageurs Outre-Mer :

N° 972-2021-VOM 01 Madame ALGER Leïla Audrey
N° 972-2021-VOM 09 Monsieur LAPU Luc
N° 972-2021-VOM 010 Madame LAPU Isabelle
N° 972-2021-VOM 012 Monsieur MICHALON Fabrice
N° 972-2021-VOM 019 Monsieur PRECHEUR Olivier

Article 2 :

Le Chef du Service Transports, Mobilité, Sécurité, est chargé de la diffusion de la présente décision.

La Directrice Adjointe de l'Environnement
de l'Aménagement et du logement


Véronique LAGRANGE

DEAL Martinique

Horaires d'ouverture : 8h00 – 12h00 du lundi au vendredi
14h00 – 16h00 les lundi et jeudi

Tél. : 05 96 59 57 00 – fax : 05 96 59 59 32

BP 7212 Pointe de Jaham - 97274 Schoelcher cedex

deal-martinique-usagers@developpement-durable.gouv.fr A